

75-18



0108

*SECRET.* 17

J'ai servi le Roi pendant cinq années avec un zèle auquel je n'ai jamais connu de bornes : les devoirs que je m'étois imposés étoient l'unique objet de mes inquiétudes ; & les intérêts de l'Etat, devenus ma passion, occupoient toutes les facultés de mon esprit & de ma pensée. Contraint à me retirer par une réunion de circonstances singulieres, j'ai consacré mes forces à composer un ouvrage pénible, & dont il me semble qu'on a reconnu l'utilité. J'entendois dire avec plaisir qu'une partie des idées d'administration qui m'avoient été si cheres, formoient la base des projets qui devoient être soumis à l'assemblée des Notables, & je rendois hommage aux vues bienfaisantes de SA MAJESTÉ. Enfin, satisfait de la carrière que j'avois parcourue, & quelquefois content des tributs que j'avois offerts à la chose publique, je vivois heureux & paisible ; & occupé, comme on le verra

A

( 2 )

peut-être, de méditations qui m'éloignoient de plus en plus des troubles de la vie. Telle étoit ma situation, lorsque tout-à-coup je me suis vu attaqué, ou pour mieux dire affailli, de la manière la plus injuste & la plus étrange. M. de Calonne, jugeant à propos de placer à une distance éloignée les causes de l'état présent des finances, n'a pas craint, pour remplir ce but, de recourir à des moyens dont peut-être il se fera tôt ou tard quelque reproche. Il a déclaré, dans un discours répandu maintenant par toute l'Europe, que le *Compte rendu* à SA MAJESTÉ en 1781, étoit si extraordinairement erroné, qu'au lieu de l'excédent présenté par ce Compte, il y avoit à la même époque un *déficit* immense. Je doute que jamais; non jamais, il y ait eu une assertion publique aussi légèrement hasardée; & ce qui doit paroître également surprenant, c'est le refus constant qu'a fait M. de Calonne, de s'éclairer, quand il en étoit encore tems; c'est la crainte qu'il

( 3 )

a montrée d'appercevoir la vérité trop distinctement, & de n'avoir plus aucune couleur à donner à son injuste conduite. Cette réflexion m'oblige nécessairement à commencer par rendre publique la correspondance que j'ai eue avec M. de Calonne, peu de tems avant l'assemblée des Notables.

*LETTRE de M. Necker à M. de Calonne.*

Du 29 Janvier 1787.

« Le bruit s'étant répandu, Monsieur,  
 » que dans votre discours à l'assemblée  
 » des Notables vous aviez intention d'ac-  
 » cuser d'inexactitude tous les comptes  
 » qui ont été donnés au Roi de l'état de  
 » ses finances, inculpation qui compren-  
 » droit nécessairement celui que j'ai rendu  
 » à SA MAJESTÉ en 1781, je témoignai  
 » sur le champ à M. le Maréchal de Cas-  
 » tries l'impression que je devois ressen-  
 » tir d'une semblable insinuation; & je  
 » priai ce Ministre de vous demander si

( 4 )

» ce bruit avoit quelque fondement;  
» votre réponse, Monsieur, telle que  
» M. de Castries me l'a rendue, me lais-  
» sant dans l'incertitude, & les mêmes  
» discours se renouvellant, je crois de  
» mon devoir & de mon honneur de  
» vous confirmer par écrit ce que M. le  
» Maréchal de Castries vous a déjà dit  
» de ma part: c'est qu'ayant donné l'at-  
» tention la plus scrupuleuse à la confec-  
» tion du Compte que j'ai rendu au Roi  
» en 1781, je le tiens pour parfaitement  
» juste; & comme j'ai rassemblé, dans  
» le tems, les pieces justificatives de tous  
» les articles qui en étoient susceptibles,  
» je me trouve heureusement en état de  
» prêter à la vérité toute sa force. Je  
» crois donc, Monsieur, être en droit  
» de vous demander, ou de n'altérer  
» d'aucune maniere la confiance dûe à  
» l'exactitude de ce Compte, ou d'éclair-  
» rer vos doutes en me les communi-  
» quant; & je le fais avec d'autant plus  
» d'instance, que mon intérêt dans cette

( 5 )

» occasion n'est pas séparé des considéra-  
» tions générales, qui doivent fixer l'at-  
» tention du Ministre des Finances; car  
» on ne sauroit douter que la sanction  
» accordée par le Roi au Compte que je  
» lui rendis en 1781, ne soit d'autant  
» plus digne de respect, qu'elle a été pen-  
» dant long-tems la base de la confiance  
» publique.

J'ai l'honneur d'être, &c.

*P. S.* « M. de Castries m'a donné con-  
» noissance, Monsieur, de la seule ob-  
» jection que vous lui ayiez faite; elle est  
» bien aisée à détruire; mais j'attendrai  
» pour la discuter, de savoir de vous-  
» même, Monsieur, le degré d'import-  
» tance que vous y attachez.

*RÉPONSE de M. de Calonne  
à M. Necker.*

Du 30 Janvier 1787.

« Je suis étonné, Monsieur, que ce  
» que j'ai répondu à M. le Maréchal de

A 3

( 6 )

» Castries, lorsqu'il m'a fait de votre part  
» la même demande qui est l'objet de la  
» lettre que votre courier vient de m'ap-  
» porter, n'ait pas détruit l'impression  
» que vous ont fait des bruits qui me  
» supposent une intention que je n'ai pas.  
» Personne ne peut prévoir ce que je  
» dirai dans l'assemblée des Notables;  
» mais ceux qui me connoissent savent  
» qu'il n'est pas dans mon caractère, *d'ac-*  
» *cuser, d'inculper, d'altérer.....* (1). La  
» manière dont je me suis toujours expri-  
» mé sur ce qui vous concerne, & sur  
» vos opérations, ne permet pas qu'on  
» m'impute une pareille disposition à vo-  
» tre égard. J'ai assuré M. le Maréchal de  
» Castries, que je n'avois nulle envie  
» d'attaquer le Compte que vous avez ren-  
» du au Roi en 1781, & que j'éviterois  
» d'en parler. Vous voulez que, si j'ai des  
» doutes je les éclaire en vous les commu-

(1) C'est dans la lettre même de M. de Calonne,  
que ces mots étoient soulignés.

( 7 )

» niquant, mais je n'en ai point : le travail  
» que j'ai été obligé de faire m'a fourni  
» des preuves incontestables. Le Roi  
» ayant voulu prendre une connoissance  
» approfondie de la situation de ses finan-  
» ces, j'ai dû, pour remplir ses inten-  
» tions, lui rendre compte du *déficit* an-  
» nuel, de ses causes, de son origine & de  
» ses progrès depuis le moment de son  
» avènement au Trône jusqu'à présent.  
» J'en ai formé le tableau d'après les  
» comptes effectifs de chaque année, qui  
» seuls peuvent faire connoître la réalité,  
» & si je n'ai pu dissimuler au Roi qu'ils  
» ne s'accordoient pas avec les états de  
» situation qui lui avoient été remis à diffé-  
» rentes époques par les Ministres de ses  
» finances, loin d'accuser aucun d'eux d'a-  
» voir manqué de soins dans la confection  
» de ses états, j'ai expliqué à Sa Majesté  
» ce qui rend très-difficile de faire une ap-  
» plication juste & distincte des recettes  
» & dépenses pour chaque année, de for-  
» mer des états de situation tels qu'ils

( 8 )

» puissent quadrer avec les comptes effec-  
» tifs qui se rendent postérieurement , &  
» de présenter une balance exacte pour  
» une année ordinaire. Sa Majesté a tout  
» vû , tout examiné , tout comparé ; Elle  
» s'est fait remettre toutes les pièces justi-  
» ficatives : & par le travail très - confidé-  
» rable auquel Elle a bien voulu se livrer ,  
» Elle s'est convaincue d'avoir acquis une  
» connoissance certaine du *déficit* qui a  
» toujours existé , & de celui qui existe  
» aujourd'hui. Voilà , Monsieur , la mar-  
» che que j'ai suivie , elle est simple ,  
» elle m'a été prescrite par le devoir ,  
» & il ne s'y est mêlé aucun autre senti-  
» ment.

J'ai l'honneur d'être , &c.

*Autre Lettre de M. Necker à M. de  
Calonne.*

Du 7. Février 1787.

« J'ai différé , Monsieur , de répondre  
» à la lettre que vous m'avez fait l'hon-

( 9 )

» neur de m'écrire , afin de ne pas vous pré-  
» senter un nouvel objet d'attention dans  
» un tems où l'état de votre santé exigeoit  
» tous vos soins.

» Je dois me contenter , Monsieur ;  
» des assurances que vous avez bien  
» voulu me donner relativement à l'at-  
» semblée des Notables ; mais je ne puis  
» être indifférent à ce que vous me dites  
» d'une discordance générale entre les  
» états fournis au Roi par tous vos prédé-  
» cesseurs , & ceux que vous lui avez  
» présentés , puisque cette assertion com-  
» prend nécessairement le compte que  
» j'ai rendu à Sa Majesté en 1781. Vous  
» n'avez , Monsieur , pour arriver à la  
» vérité , aucun moyen que je n'aie eu ,  
» et dont je n'aie fait usage : & comme j'at-  
» tache un prix infini à avoir justement  
» obtenu & la confiance du Roi & l'es-  
» time publique , permettez-moi de vous  
» confirmer la proposition que je vous ai  
» faite ; ou si vous persistez à ne vouloir  
» point discuter l'exactitude du *compte*

( 10 )

» rendu, je vous offre avec bien moins  
» d'avantage de situation que vous n'a-  
» vez, Monsieur, de discuter vos pro-  
» pres calculs ; & je ne crains point d'af-  
» sûrer d'avance que si les bâses dont  
» vous avez fait choix sont justes, & si les  
» dépouillemens qu'on a faits par vos or-  
» dres sont exacts, les résultats de votre  
» travail devront s'accorder avec le mien.  
» Observez, Monsieur, que c'est unique-  
» ment la partie de vos comptes relative  
» à mon administration que je vous pro-  
» poserois de me communiquer, époque  
» qui ne peut rien présenter dont je n'aie  
» déjà connoissance.

» J'ai l'honneur d'être, &c.

*M. Necker n'a pas reçu de réponse à cette lettre.*

*Billet de M. de Calonne à  
M. Necker.*

Du 28 Février 1787.

« M. de Calonne, qui n'a point ou-  
» blié que M. Necker eut la bonté de lui

( 11 )

» envoyer un exemplaire de son *Compte*  
» rendu, le jour qu'il parut, a l'honneur  
» de lui adresser un exemplaire du discours  
» qu'il a prononcé à l'assemblée des Nota-  
» bles. M. Necker verra qu'il n'a dit, ainsi  
» qu'il le lui avoit annoncé, sur le *déficit*  
» des tems qui l'ont précédé, que ce  
» qu'il étoit forcé de dire, & qu'il n'a fait  
» aucune mention expresse du *Compte*  
» rendu.

Je n'ai fait aucune réponse à un billet ;  
où par un jeu amer M. de Calonne juge  
à propos d'adresser son discours à la per-  
sonne du monde qui doit en être la plus  
blessée, & où il se fait encore valoir de  
n'avoir pas prononcé les mots de *Compte*  
*rendu*, tandis qu'il désigne ce *Compte* de  
la manière la plus formelle, & l'attaque  
de toutes parts ; mais il se souvenoit que  
récemment, & par la lettre dont j'ai  
donné copie, il avoit cherché à m'inspi-  
rer de la confiance dans ses intentions ; &

( 12 )

il vouloit dans un si petit espace de tems être d'accord avec lui-même.

Il n'est personne qui ne puisse se faire aisément l'idée de l'impression que j'ai ressentie en lisant la partie du Discours de M. de Calonne, qui concerne le Compte public que j'ai rendu à Sa Majesté, comme directeur général de ses finances. Etre présenté au Roi, à la Nation, à l'Europe, à la postérité, comme un homme qui s'est servi de la dissimulation la plus condamnable pour obtenir une confiance qui n'étoit point méritée; être obligé par conséquent de restituer la récompense de ses travaux, en renonçant à l'estime publique; n'avoir plus été qu'un adroit politique, & s'être montré tel, non dans les sentiers obscurs d'une négociation où chacun se tient sur ses gardes, mais à la face de l'Europe, mais en feignant de vouloir tout attendre du respect dû à la franchise & à la vérité d'un grand Monarque, & en profanant ainsi par un faux

( 13 )

culte les plus nobles de toutes les vertus... Je frémissais en proférant ces paroles.

Rien ne peut égaler l'agitation dans laquelle j'ai vécu depuis la lecture du Discours de M. le Contrôleur-Général; excité, retenu tour-à-tour par toutes sortes de considérations, j'hésitois sur le moment où je devois à tout prix publier ma défense, lorsque j'appris la dénonciation précise faite par M. de Calonne au grand comité des Notables tenu chez Monsieur, frere du Roi; & animé par l'espérance de pouvoir être entendu dans les mêmes lieux où mon administration avoit été si outrageusement inculpée, je pris la liberté d'écrire au Roi la lettre suivante.

*COPIE de la lettre de M. Necker au Roi.*

Du 6 Mars 1787.

S I R E,

« Je supplie Votre Majesté de daigner lire la correspondance dont je joins

( 14 )

» ici une copie ; Votre Majesté verra tout  
 » ce que j'ai fait pour prévenir que M. de  
 » Calonne par aveuglement ou par un  
 » mouvement de passion contre moi , ne  
 » se rendît coupable d'une injustice écla-  
 » tante , & ne me contraignît de cette  
 » manière à sortir de ma vie paisible &  
 » retirée , pour me livrer à l'agitation  
 » d'une défense publique. Tous mes soins  
 » ont été inutiles ; M. le Contrôleur-Gé-  
 » néral n'a pas jugé à propos de s'éclairer,  
 » il n'a pas jugé à propos d'entrer en au-  
 » cune explication , ni avec moi , ni avec  
 » M. le Maréchal de Castries ; & par un  
 » contraste inoui, il s'est permis cependant  
 » d'annoncer à l'Assemblée des Notables ;  
 » qu'il y avoit en 1781 , époque du *Compte*  
 » *rendu*, une différence immense entre les  
 » revenus ordinaires & les dépenses ordi-  
 » naires de Votre Majesté. M. le Contrô-  
 » leur-Général vient de confirmer la même  
 » assertion dans le grand comité qui s'est  
 » tenu chez Monsieur ; & il a de plus  
 » donné à cette assertion une consistance

( 15 )

» précise , en articulant que la différence  
 » étoit de cinquante - six millions en dé-  
 » ficit.

» Je serois l'homme du monde le plus  
 » digne de mépris , si une pareille incul-  
 » pation avoit le moindre fondement , je  
 » dois la repousser au péril de mon repos  
 » & de mon bonheur ; & je viens supplier  
 » humblement Votre Majesté , de vou-  
 » loir bien me permettre de paroître de-  
 » vant mon accusateur public , où à  
 » l'Assemblée générale des Notables , ou  
 » dans le grand comité de cette assem-  
 » blée , & toujours en présence de Votre  
 » Majesté. La scrupuleuse équité du Roi  
 » lui persuadera sans doute que ma justi-  
 » fication ne peut être ensevelie dans l'obf-  
 » curité , aujourd'hui que les assertions in-  
 » jurieuses de M. de Calonne sont répan-  
 » dues par toute l'Europe.

» Vous êtes trop éclairé , Sire , pour



( 16 )

» accepter l'artificieuse adresse avec la-  
 » quelle M. de Calonne veut tout rap-  
 » porter à l'examen déjà fait par Votre  
 » Majesté; car dans une matiere si aisée à  
 » compliquer, il n'est personne dans l'uni-  
 » vers, quelque exercé qu'il soit aux cal-  
 » culs, quelque consommé qu'il soit dans  
 » les affaires, qui ait aucun moyen pour  
 » s'assurer de la vérité, toutes les fois  
 » que les lumieres de la contradiction sont  
 » écartées. M. de Calonne, en attaquant  
 » par de simples assertions un Compte  
 » public, appuyé de piéces justificatives,  
 » a la bonté de m'offrir pour issue les er-  
 » reurs dont l'humanité est susceptible;  
 » mais je n'accepte point cette retraite;  
 » je n'aurois pas rougi si, contre ma per-  
 » suasion, je m'étois trompé de trois ou  
 » quatre millions dans le compte des fi-  
 » nances du plus grand Monarque de  
 » l'Europe: & en supposant que tel eût  
 » été le résultat des recherches de M. le  
 » Contrôleur Général, j'aurois avoué,  
 » sans

( 17 )

» honte, les erreurs qu'on m'auroit fait  
 » appercevoir, & j'aurois eu raison peut-  
 » être de penser que, sortir ainsi d'un  
 » examen fait avec des dispositions si peu  
 » favorables, c'étoit acquérir une nou-  
 » velle preuve de mes soins & de  
 » mon attention dans la formation du  
 » Compte de 1781. Mais l'Administra-  
 » teur des Finances le plus ignorant &  
 » le plus léger, qui se tromperoit, non  
 » de cinquante à soixante millions,  
 » comme ose le dire M. de Calonne,  
 » mais d'une somme infiniment moindre,  
 » feroit à coup sûr un malhonnête hom-  
 » me. Je me crois souillé en arrêtant un  
 » moment mon attention sur une sem-  
 » blable image. Sire, je vous ai bien  
 » servi. Cependant l'amour que vous avez  
 » pour la justice, & la protection que  
 » vous accordez aux opprimés, sont les  
 » seuls titres en cet instant que j'invoque;  
 » je ne puis en réclamer d'autres, avant  
 » d'avoir prouvé que je ne vous ai  
 » point trompé. Mais, je l'espere,

B

( 18 )

» Sire , je me montrerai digne de la  
» confiance dont vous m'avez honoré ,  
» & digne encore de faire hommage  
» à votre Majesté de mon entier dé-  
» vouement , de ma vénération & de  
» mon respect. »

Le Roi n'a pas jugé à propos d'adhérer à ma demande ; mais pénétré de l'étendue de sa bonté & de sa justice , je me soumetts avec confiance à l'obligation indispensable qui m'est imposée par l'honneur & la vérité. Sans doute il est malheureux pour moi de n'avoir pour armes défensives que des explications arides , & qui n'ont par elles-mêmes aucune espèce d'attrait ; mais j'ose attendre du sentiment de bienveillance dont j'ai été honoré , qu'on ne refusera point de les lire. M. de Calonne a eu plus d'avantages : quelques lignes , dénuées de preuves , mais écrites d'un ton positif , quelques lignes propres à être entendues par tout le monde , ont suffi pour remplir

( 19 )

son but. Ah ! qu'il soit content ; car malgré tous mes efforts , malgré les démonstrations que je vais présenter , il restera toujours quelques traces de la tâche dont il a cherché à me fouiller. Ce n'est pas dans un ouvrage obscur , ce n'est pas dans un écrit anonyme qu'il a parlé , c'est au pied du trône qu'il s'est fait entendre ; c'est au milieu des objets les plus dignes d'un intérêt universel , qu'il a placé ses accusations ; c'est avec tous les secours que donne l'autorité , qu'il les a répandues ; & ce mémoire de chiffres & de calculs , ce mémoire d'un homme aujourd'hui perdu dans la foule , ne répandra qu'un jour lent sur la vérité , ne fixera que partiellement l'attention. Telle est la fatalité attachée à de certaines situations , telle est la supériorité étonnante assurée à d'autres. Ah ! qu'un homme en pouvoir a de torts quand il n'est pas juste , quand il attaque légèrement les réputations , quand il se

B 2

fert de sa force pour nuire & pour décevoir ! Déjà l'on entend dire à quelques personnes : Que nous font tous ces débats ? Quels rapports ont-ils avec nos intérêts présens ? Le passé est passé, & rien n'est plus indifférent pour la nation, que de déterminer lequel de M. de Calonne ou de M. Necker a eu tort ou raison ; la question ne vaut pas la peine que nous dévorions l'ennui d'une semblable controverse.

Je conviens que l'honneur & le repos d'un particulier sont peu de chose au milieu de ce mouvement tumultueux qui entraîne tous les esprits ; mais je fais aussi que s'il est des hommes qu'il faut toujours amuser ou servir pour exciter leur attention, il en est d'autres, & de la plus noble espèce, qui étendent plus loin leur intérêt ; & c'est à eux que je m'adresse avec confiance. D'ailleurs, qu'il me soit permis de le dire, ce n'est pas ici seulement la cause d'un simple citoyen

que je présente ; il est facile, avec un peu de réflexion, de découvrir au-delà diverses considérations qui tiennent peut-être de près à l'ordre général & à l'intérêt commun de la société. Et déjà, sans doute, c'est une chose publique que de chercher à conserver les avantages éminens qu'on peut tirer dans tous les tems de la notoriété de l'Etat des finances, en montrant qu'il existe des moyens de fonder une juste confiance dans cette précieuse communication du Souverain, & en prouvant évidemment que la foi accordée en France aux vérités du Compte de 1781, n'étoit ni vaine, ni aveugle, ni erronnée. C'est encore peut-être une chose publique, que de s'affocier à la défense d'un homme, qui a bien mérité de l'Etat, afin de soutenir le courage de tous les Administrateurs honnêtes & vertueux ; c'est une chose publique, que de les détourner ainsi de chercher des appuis dans la reconnaissance des particuliers, plutôt que dans l'approbation générale ;

c'est une chose publique , que de se ranger autour de la vérité & de la raison, ces deux grands soutiens de tous les hommes dans la plupart des situations de la vie; enfin , c'est une chose publique, d'empêcher de toutes ses forces que l'estime d'une nation ne puisse jamais être un jouet entre les mains de personne.

J'entre maintenant dans mon sujet; & je promets de ne rien négliger pour abréger par de la méthode, les explications que je suis contraint de donner.

Rappelons d'abord le raisonnement de M. le Contrôleur-Général, tel qu'il l'a présenté dans son discours à l'assemblée des Notables.

Le *déficit* en 1776, dit M. de Calonne, avoit été estimé de trente-sept millions par *celui même* qui peu de tems après fut chargé de la Direction des Finances.

Depuis cette date jusques au mois de Mai 1781, époque de la retraite de M. Necker, le Roi a emprunté quatre cent

quarante millions, dont les intérêts & les remboursemens calculés sur le pied de neuf à dix pour cent, ont par conséquent grévé l'Etat de plus de quarante millions de charges annuelles, tandis que les bonifications survenues pendant cet intervalle n'ont balancé qu'une foible partie de cet accroissement de dépenses.

Enfin M. de Calonne, dans le grand comité des Notables tenu chez MONSIEUR, frere du Roi, a évalué ces bonifications de seize à dix-sept millions; & il a conclu que le *déficit*, à l'époque de ma retraite, étoit de cinquante-six millions. C'est quatre millions de moins qu'il n'étoit fondé à dire, en partant des bases qu'il avoit posées. Il a ajouté, il est vrai, qu'en faisant ses calculs d'une maniere différente, & dont il a gardé le secret, le *déficit*, à la même époque, se trouveroit être de soixante-dix à soixante-onze millions.

Prenons donc soixante millions pour résultat; c'en est assez pour ma confu-

sion, puisque le Compte que j'ai rendu au Roi en 1781, annonce un excédent d'environ dix millions, lequel a été balancé par les emprunts viagers faits immédiatement après & encore sous mon ministere: enforte qu'à l'époque de ma retraite, les recettes & les dépenses ordinaires devoient se trouver au niveau.

Il y a donc une différence de soixante millions entre les calculs de M. de Calonne & les miens, & l'un de nous deux a un grand tort.

La question ainsi présentée dans toute son évidence, reprenons, pour l'éclairer, les trois bases de son raisonnement.

1°. Le déficit de trente-sept millions du temps de M. de Clugny.

2°. Les quarante millions de charges annuelles résultants des emprunts faits sous mon administration.

3°. Les seize à dix-sept millions de bonifications survenues dans l'état des finances pendant le même intervalle.

*SUR LE DÉFICIT, du tems de M. de Clugny*

Ce déficit, si l'on en croit M. de Calonne, a été estimé par moi-même de trente-sept millions; & cette conséquence est tirée d'un mémoire que je fis en Juillet 1776, sur quelques papiers qui m'avoient été remis par M. de Maurepas.

N'est-ce pas d'abord une marche bizarre, que de refuser pour guide un Compte rendu au Roi après plusieurs années d'administration, & appuyé de pièces justificatives; & d'adopter par préférence un mémoire composé avant mon entrée dans le ministere, & formé sans autre secours que les élémens abrégés dont on avoit jugé à propos de me donner connoissance! Mais enfin, ce mémoire d'où M. le Contrôleur-Général veut tirer des inductions favorables à son plan d'attaque, il falloit au moins en donner une juste idée:

M. de Calonne n'a pas jugé à propos de le faire ; & je dois montrer d'abord , par quel travestissement il présente le résultat de ce mémoire d'une manière absolument contraire à son véritable sens. On jugera de la vérité de cette observation , en lisant seulement le petit extrait suivant :

« L'état des dépenses & des revenus » de Sa Majesté que j'ai sous les yeux, » fait monter le *déficit* annuel à vingt- » quatre millions. »

Voilà d'abord les propres termes du mémoire. J'ajoute ensuite trois millions à un article de dépenses , par des motifs relatifs aux circonstances ; & j'éleve ainsi le déficit de vingt-quatre à vingt-sept millions.

Je vais plus loin encore , & c'est ici qu'on voit paroître la somme de trente-sept millions citée par M. de Calonne , mais il est nécessaire en cette occasion , que je donne une copie littérale de deux ou trois pages de ce mémoire.

« La nécessité de pourvoir à ce *déficit* » (de vingt-sept millions) est si évidente, » qu'on est dispensé d'insister sur une telle » proposition. Nulle confiance , nulle » amélioration importante , nul soulagement pour les peuples , nulle force publique , ne peuvent exister ou se maintenir sans ce préalable ; & au bout de » quatorze ans de paix , il n'y a pas de » temps à perdre pour s'en occuper sérieusement ; car si la guerre survenoit » avant que le crédit fût rétabli , on se » verroit contraint ou d'accabler le peuple par des impôts , ou d'enlever aux » citoyens leurs propriétés , en réduisant » les intérêts ; & l'on regretteroit amèrement de ne s'être pas préparé pendant » la paix les moyens de se procurer des » secours extraordinaires , sans convulsions & sans injustice.

» Mais pour atteindre à ce bien , il ne » suffit pas de pourvoir au déficit annuel ; » il faut s'arranger pour avoir un excédent ; puisque c'est à ce prix qu'on

( 28 )

» pourra dans un an donner quelques  
 » signes d'aifance, & fe procurer enfin l'é-  
 » tendue de crédit que la France mérite &  
 » qui lui eft fi néceffaire.

» Je fixerai cet excédent à dix millions,  
 » c'eft donc trente-fept millions & non  
 » vingt-fept qu'il faut trouver, foit par  
 » la recette, foit par la dépenfe, & cela  
 » fans augmenter les impôts, fans être  
 » injufte envers perfonne, fans exiger  
 » inutilement de trop grands retranche-  
 » mens de dépenfes, fans aliéner les Do-  
 » maines, ou introduire d'autres nou-  
 » veautés qui occafionneroient des débats  
 » avec les Parlemens, & fans pouvoir  
 » s'aider encore dans ce moment des éco-  
 » nomies multipliées, que le temps & le  
 » crédit peuvent feuls faire naître, ainfi  
 » que nous aurons occafion de l'expli-  
 » quer.

» Ces conditions néceffaires à remplir,  
 » doivent effrayer; mais il me femble,  
 » qu'en étudiant davantage l'état des Fi-  
 » nances, il eft d'autant plus permis de

( 29 )

» reprendre courage, que le *déficit* s'é-  
 » vanouit en quelque maniere de lui-mê-  
 » me, & qu'on n'apperçoit le befoin que  
 » des fecours les plus faciles: on va le re-  
 » connoître par le recenfement fuivant:

» Détail des objets qui rempliront le  
 » *déficit* de vingt-fept millions & les dix  
 » millions d'excédent néceffaires; en tout  
 » trente-fept millions.

» Je les diviferai en quatre classes:

» La premiere, fera compofée des bo-  
 » nifications qui auront lieu d'elles-mê-  
 » mes & qu'on ne peut empêcher, elles  
 » fe monteront à feize millions fix cents  
 » mille livres.

» La feconde, des bonifications qui  
 » n'exigent qu'un efprit d'ordre un peu  
 » fuivi, elles fe monteront à douze mil-  
 » lions trois cents mille livres.

» La troifieme, des bonifications qui  
 » dépendront des arrangemens de finance  
 » les plus fimples & les plus faciles, elles  
 » fe monteront à cinq millions cinq cents  
 » mille livres.

» La quatrieme , des bonifications qui  
» exigent une conciliation avec les autres  
» départemens , elles se monteront à trois  
» millions sept cents mille livres »

A la suite de cette division , l'on trouve  
les détails de tous les objets appartenans  
à chaque classe ; mais je retranche ces dé-  
tails , parce qu'ils paroîtroient dans cet  
instant entièrement fastidieux : il n'est  
rien de moins intéressant que des calculs,  
les uns réels , les autres hypothétiques ,  
quelques-uns erronnés faute d'expérien-  
ce , & tous applicables à un temps éloi-  
gné.

L'extrait cependant qu'on vient de  
présenter , suffit pour démontrer tout ce  
qu'il y a d'inconcevable dans l'affertion  
de M. de Calonne.

Le compte de M. de Clugny n'annon-  
çoit qu'une différence de vingt-quatre  
millions entre les revenus ordinaires &  
les dépenses ordinaires.

M. de Calonne se tait là-dessus.

C'est moi qui , en considérant ce

compte , élevai fictivement la différence  
à trente-sept millions , pour composer un  
superflu que je croyois nécessaire à un  
système de remboursement & de crédit.

M. de Calonne se tait encore là-dessus.

Enfin , immédiatement après avoir  
prononcé cette somme de trente-sept  
millions , j'indiquois les moyens propres  
à la balancer , moyens qui naissoient en  
partie de la fin prochaine de plusieurs rem-  
boursemens.

M. de Calonne se tait encore là-  
dessus.

On auroit peine à se persuader une  
telle distraction , si je n'en donnois pas la  
preuve , si le mémoire tombé entre les  
mains de M. le Contrôleur-Général , &  
dont j'ai gardé copie , ne dépoit pas de  
cette vérité.

Il n'est pas indifférent de remarquer  
ici , que M. de Calonne avoit dit un mot  
à M. le Maréchal de Castries , d'un pré-  
tendu *déficit* de trente-sept millions constaté par un mémoire de ma main , & ce



( 32 )

propos fut le motif du *Post-Scriptum* mis au bas de ma première lettre à M. le Contrôleur-Général.

M. de Calonne n'ayant fait aucune réponse à cet article de ma lettre, je crus qu'il avoit renoncé à une objection si dénuée de fondement ; mais je vois au contraire que son silence étoit dû à la crainte qu'il avoit d'être contraint, par mes explications, de se priver d'un moyen d'attaque, & de perdre un appui nécessaire à ses argumens contre le *Compte rendu*.

Je m'étois expliqué de la manière du monde la plus exacte sur les états fournis par M. de Clugny, lorsque dans le *Compte public* de 1781, je m'exprimois en ces termes :

« Le dernier état, mis sous les yeux de  
 » Votre Majesté par M. de Clugny, annonçoit un *déficit* de vingt-quatre millions de la recette à la dépense ordinaire.  
 » Cet état me parut susceptible de plusieurs observations, que j'ai mis dans  
 » le

( 33 )

» le tems sous les yeux de Votre Majesté ;  
 » mais je crois inutile d'entrer de nouveau  
 » dans cette discussion, & je réserverai  
 » les détails pour développer, comme je  
 » le ferai bientôt, la situation présente de  
 » vos finances. »

*SUR L'ACCROISSEMENT DES  
 CHARGES* annuelles depuis le  
*compte de M. de Clugny* jusques  
 à la retraite de M. Necker.

*Depuis 1776 jusques au mois de Mai 1781, les besoins de la guerre, dit M. le Contrôleur-Général, ont fait emprunter quatre cents quarante millions ; & la dépense, qui a résulté nécessairement de l'intérêt de ces emprunts, qu'il faut toujours compter sur le pied de neuf à dix pour cent, soit comme viagers, soit eu égard aux remboursemens, s'est élevée à plus de quarante millions par an.*

Ce sont les propres termes du discours.

C

M. de Calonne en cette occasion se trompe au désavantage du système de contradiction qu'il élève contre le *Compte rendu*; & la bonne foi exige que je l'en avertisse. Les emprunts, sous mon administration, se sont montés à quatre vingt-dix millions de plus, en y comprenant quarante millions d'accroissement sur les anticipations qui sont bien un véritable emprunt (1).

Mais M. de Calonne se méprend d'un autre côté, en évaluant de neuf à dix pour cent l'augmentation de dépense due à ces mêmes emprunts. Je trouve qu'elle ne revient qu'à huit & trois huitièmes pour cent, en réunissant néanmoins ensemble les intérêts perpétuels, les intérêts viagers & les remboursemens annuels.

---

(1) On ne doit pas perdre de vue, qu'à ma retraite en Mai 1781, je laissai le Trésor Royal dans un tel état d'abondance, que les ressources relatives à mon administration ont suffi à toutes les dépenses de cette année-là & au commencement de la dernière campagne en 1782: je m'en rapporte sur ce fait au témoignage de M. de Fleury.

Rapprochant maintenant cette quantité de huit & trois huitièmes d'un capital de cinq cents trente millions, au lieu de quatre cents quarante cités par M. le Contrôleur-Général, le résultat est quarante-quatre millions quatre cents mille livres; &, pour simplifier les calculs, je dirai quarante-cinq millions. C'est cinq millions de plus que n'a cru M. de Calonne; mais en développant moi-même son plan d'attaque, je ne dois pas profiter de ses erreurs.

*SUR LES AMÉLIORATIONS SURVENUES depuis le compte de M. de Clugny en Juillet 1776, jusques à la retraite de M. Necker en Mai 1781.*

Quoi donc, me dira-t-on, si le déficit, du tems de M. Clugny, doit être estimé de vingt-quatre millions, si les accroissemens de charges résultant de vos emprunts s'élevent à quarante-cinq millions;

( 36 )

voilà , de votre propre aveu , soixante-neuf millions qu'il faut remplir par des améliorations survenues dans le cours de votre ministere ; & ces améliorations , M. de Calonne les évalue de seize à dix-sept millions ; vous ne pourrez donc éviter vous-même de laisser voir un *déficit* de plus de cinquante millions à l'époque de votre retraite.

Telle seroit en effet la conséquence que l'on seroit en droit de tirer , si , depuis le Compte de M. de Clugny jusques à l'époque du *Compte rendu* , les améliorations dans l'état des finances de Sa Majesté ne s'élevoient qu'à seize ou dix-sept millions.

Mais si dans cette dernière allégation M. de Calonne se trompoit de soixante à soixante & dix millions , que deviendroient ses raisonnemens , & quel jugement porteroit-on de ses assertions ? Je vais donc tracer le tableau de ces améliorations fixées par M. de Calonne à une si modique somme. Je suis obligé de le faire,

( 37 )

en grande partie de mémoire ; ainsi je ne puis répondre de la précision exacte de chaque article ; mais l'excédant que présente le résultat suffira pour couvrir quelques erreurs , s'il m'en échappe.

*NOTE ABRÉGÉE des différentes améliorations survenues dans les finances du Roi , depuis l'époque du Compte de M. de Clugny en Juillet 1776 , jusques à l'époque du Compte public rendu à SA MAJESTÉ par M. Necker en Janvier 1781.*

N°. 1. On avoit compris dans le compte de M. de Clugny (1) *quatre millions deux cents mille livres* , pour remboursement de la partie des anciennes rescriptions suspendues , appartenant aux Rece-

---

(1) Quand je parle du compte de M. de Clugny , c'est toujours l'état des recettes & des dépenses fixes & annuelles que je cite.

veurs-Généraux; & ces remboursemens ont été entièrement terminés, partie à la fin de 1776, & partie dans le cours de 1777.

2. La même observation à l'égard de dix-huit cents mille livres destinées au remboursement d'anciens capitaux de rentes sur les tailles.

3. La même observation à l'égard de onze cents mille livres pour l'année double sur les pensions de quatre cents livres, que le Roi s'étoit engagé de payer; cet objet a été rempli dès les commencemens de mon administration.

4. Quelques autres remboursemens portés dans le même Compte, formant ensemble environ quinze cents mille liv. ont été pareillement terminés en 1777 & 1778.

5. Je proposai à Sa Majesté la suppression de diverses Régies des Aides, sous le nom d'*Hypotheques*, de *Droits réunis*, d'*Octrois municipaux*, des *Quatre Membres de la Flandre*, &c. La réunion de

ces régies à une seule administration, la diminution du nombre des intéressés & des régisseurs, la réduction de leurs bénéfices, l'extinction des croupes, & la suppression des receveurs des domaines & bois, opération qui eut lieu à-peu-près dans le même tems, produisirent une augmentation de revenu annuel pour le Roi, d'environ trois millions.

6. La grande opération faite en 1780, pour diviser la perception des droits du Roi entre trois compagnies, en assignant à chacune les parties analogues à la même administration, disposition propre à opérer une diminution dans les frais, la suppression des croupes, l'extinction de quelques franchises abusives, la distribution aux troupes d'une moindre quantité de tabac en échange d'une plus grande quantité de sel, une disposition annoncée, & effectuée ensuite, relative au marché des voitures employées par la ferme générale, la diminution du nombre des Fermiers Généraux, la fixation modérée de

leur traitement, la réduction de l'intérêt de leurs fonds d'avance; & par-dessus tout, l'accroissement naturel du produit des différens droits; toutes ces circonstances donnerent lieu à une augmentation de revenu pour le Roi de *treize millions sept cents mille livres.*

7. La part réservée au Roi dans les bénéfices de ces mêmes fermiers & régisseurs, fut portée dans le *Compte rendu* à la modique somme de *douze cents mille liv.*; parce que je ne voulois faire mention dans ce *Compte* que de l'accroissement de 1781.

*Nota.* La part du Roi a été beaucoup plus forte dès cette année-là.

8. La suppression des receveurs-Généraux, la liquidation de leurs avances, sous le nom de *prompt paiement*, la suppression de divers Trésoriers, la réduction faite dans le traitement de ceux qui étoient conservés, environ *trois millions cinq cents mille livres.*

*Nota.* Cette somme est indépendante du bénéfice provenant de la cessation de plusieurs jouissances de fonds hors des mains du Roi.

9. L'imposition pour les fourrages, les Etapes, les Convois militaires, la Maréchaussée & les Gardécôtes, étant inférieure à ces dépenses au commencement de la guerre, cette disproportion donna lieu à un supplément, qui, joint à un petit accroissement de capitation, produisit une augmentation de revenu de *trois millions cinq cents mille livres.*

10. Le bail des postes passé sous M. de Clugny, sa mutation ensuite dans une Régie, la diminution du nombre des Administrateurs, la réduction de leurs fonds & de leur traitement, la part réservée au Roi dans l'accroissement des produits, & la réunion de la petite poste à la grande; toutes ces circonstances ont augmenté, je crois, les revenus du Roi de près de *deux millions quatre cents mille livres.*

11. On avoit mis en dépense annuelle ; dans le compte de M. de Clugny , *sept millions deux cents mille livres* pour payer quelques objets en retard , & principalement des pensions & des gratifications annuelles arréragées. Un pareil article de dépense pouvoit être réel & convenable dans un tems où il n'y avoit aucun ordre fixe établi pour la plupart de ces paiemens : chacun alors sollicitoit tout ce qu'il pouvoit obtenir ; mais la réunion de toutes les graces dans un seul brevet , l'assignation de leur paiement sur une seule caisse , l'ordre positif établi pour les paiemens , sans imposer aux pensionnaires la nécessité de solliciter tous les ans une ordonnance ; ces diverses dispositions & quelques autres encore ayant eu l'approbation générale , & chacun ayant été mis à portée de recevoir à jour fixe , & sans faveur ni protection , une année chaque année , les pensionnaires ont été contents , & , conformément aux ordres de Sa Majesté , je me suis refusé d'une ma-

niere absolue à toute demande sur les années arriérées , excepté à la mort du pensionnaire ; & cette partie d'arrérages ne formant tous les ans qu'une somme modique , elle étoit portée sur l'état général des pensions , estimé à vingt-huit millions dans le *Compte rendu*. Enfin la partie de cet article de sept millions deux cents mille livres , qui étoit applicable à d'autres objets que les pensions , ne devoit plus avoir lieu , lorsque les décisions données sur plusieurs vieilles créances , les liquidations faites dans la Maison du Roi , & les arrangemens exacts & réguliers , pris pour le paiement des dépenses courantes , avoient enfin écarté presque toutes les réclamations.

12. Les vérifications commencées pour rendre plus exacte la répartition des Vingtiemes , ont produit dans les pays d'élection , une augmentation de revenus d'environ *dix-huit cents mille livres*.

13. L'accroissement d'abonnement

( 44 )

demandé en conséquence aux Pays d'Etats , aux Princes du sang , au Clergé des frontieres & à l'Ordre de Malthe, environ *neuf cents mille livres.*

14. On accordoit des décharges & des modérations sur les vingtiemes avec trop de facilité, & la faveur & les sollicitations déterminoient souvent ces remises; une sévere impartialité, un plus grand ordre à cet égard, ont diminué successivement ce vuide dans les revenus, d'environ *huit cents mille livres.*

15. Il est résulté du cours naturel des choses & d'une administration attentive, un accroissement progressif dans les Vingtiemes des maisons de Paris. La capitation, sur-tout celle de la Cour, donnant lieu à beaucoup de décharges & de modérations qui tenoient au crédit & à la faveur, un ordre plus exact dans cette partie, a aussi produit des augmentations; j'évalue l'ensemble de ces articles de *six à sept cents mille livres.*

( 45 )

16. La Régie des Poudres nouvellement établie par M. Turgot, sur des principes fort économes, n'avoit point encore pris de développement à l'époque du Compte de M. de Clugny; & cet article de revenu n'étoit point porté dans ses états. La même Regie a fait de grands progrès pendant mon administration; & les divers établissemens pour la formation du salpêtre ont eu tant de succès, que l'on n'a plus besoin de s'approvisionner de cette denrée dans les pays étrangers. Il est ainsi résulté de l'effet du tems, de l'influence d'une bonne administration, & d'une petite augmentation sur le prix de la poudre de chasse, un revenu annuel pour le Roi d'environ *huit cents mille livres.*

17. La fabrication des Monnoies ne rapportoit presque rien du tems de M. de Clugny, parce que le bénéfice étoit cédé, sous le nom de *sur-achat*, à différentes personnes: je n'ai jamais consenti à aucune faveur semblable; & comme on ne

devoit jamais en accorder , j'ai passé ce revenu dans le *Compte rendu* , déduction faite de quelques charges , à *cinq cents mille livres*.

18. Les loteries avoient été réunies à une seule administration sous M. de Clugny , mais il n'en étoit point encore question dans son *Compte* du mois de Juillet 1776. Le produit naturel de ces loteries fut augmenté par les changemens essentiels faits sous le même Ministre dans les formes de la loterie de l'Ecole royale militaire ; cependant on avoit admis , dans cette administration , un trop grand nombre de régisseurs ; leurs bénéfices avoient été réglés d'une manière infiniment onéreuse au Roi , & les intérêts en crouppe avoient été encore introduits dans cette affaire : toutes ces dispositions & quelques autres furent changées pendant mon administration ; & les bénéfices appartenant à Sa Majesté s'étant élevés progressivement , ils ont formé un article de *sept millions* dans le *Compte rendu*.

Cette somme ne seroit pas entrée en entier au trésor royal , si le Roi , d'après le compte que je lui rendis ( d'accord avec le Ministre de la Guerre ) de l'excellente situation des affaires de l'Ecole Royale Militaire , n'avoit pas approuvé que l'indemnité annuelle de deux millions assurée à cette maison , seroit payée en contrats à quatre pour cent sur l'hôtel-de-ville : cet arrangement très favorable au Trésor Royal , a consolidé en même tems la fortune de l'Ecole Royale Militaire.

19. Le don gratuit offert par le Clergé , tous les cinq ans , n'étoit point compris dans le *Compte* de M. de Clugny ; je crus être bien fondé à en porter le cinquieme dans les revenus fixes de Sa Majesté , & cet article fut compris pour *trois millions quatre cents mille liv.* dans les recettes du *Compte rendu*.

20. L'extinction des rentes viageres & l'amortissement des intérêts par les remboursemens , pendant six années , en comptant l'année 1781 , comprise dans le *Compte rendu* , ont opéré , je crois ,



une diminution de *neuf à dix millions* sur les charges annuelles.

21. La suppression d'une multitude de charges dans la Maison du Roi, la réunion des tables, l'abonnement agréé par Mesdames, la réduction successive faite dans les menus, l'acquit de plusieurs dettes, & quelques autres économies, ont produit un bénéfice de *deux millions à deux millions cinq cents mille livres*.

22. Les fonds applicables aux dépôts de la mendicité, au moyen d'une plus grande expérience dans cette administration, ont été diminués d'une somme d'environ *trois cents mille livres*.

23. Des arrangemens pris de concert avec M. le Lieutenant-Général de Police, ont procuré, ce me semble, une économie dans cette administration d'environ *trois cents mille livres*.

24. Il y a eu une réduction successive dans les dépenses des affaires étrangères d'environ un *million*.

25. Les droits établis sur les Communautés,

nautés, sous le ministère de M. de Clugny, n'étoient point encore portés dans le Compte de Juillet 1776; ils ont été compris dans les revenus du Roi en 1781, pour *douze cents mille livres*, somme à laquelle ils s'élevoient à cette époque.

26. On avoit porté en dépense annuelle, dans le Compte de M. de Clugny, *quinze cents mille livres* pour acquisitions & échanges; le Roi instruit des inconvéniens de ces opérations, m'ayant ordonné de ne lui proposer aucune opération semblable, cet objet de dépense n'a pu avoir lieu dans le Compte rendu.

27. L'arrangement pris pour les Messageries, sous le ministère de M. Turgot, ayant été détruit par M. de Clugny, cet article ne fut point mis en ligne de compte dans l'état des recettes en 1776. Le Roi rétablit cette régie sous mon administration, l'on présuma que son produit s'éleveroit à *quinze cents mille livres*, & c'est

ainsi que cet article fut passé dans le Compte rendu.

C'est le seul objet de recette que j'aie porté un peu trop haut ; mais on ne doit pas cependant juger du produit d'un revenu de ce genre par ses commencemens, toutes les administrations ayant besoin du tems pour se perfectionner.

28. La suppression d'une Compagnie des étapes fort coûteuse, & accompagnée d'intérêts de faveur, la réunion de cette administration à un petit nombre de personnes, la fixation modérée de leur traitement, & par-dessus tout, de nouvelles dispositions générales, adoptées pour la manutention des étapes & la direction des convois militaires, enfin, une vigilance extraordinaire dans tous les détails; toutes ces circonstances ont occasionné successivement une réduction dans les dépenses, que j'estime à environ *douze cents mille livres.*

29. La suppression & la réduction de divers traitemens dans toutes les parties intérieures ou accessoires de la finance, la rigidité observée par le Roi dans la concession de toutes les graces instantanées, un nouvel ordre établi par lui-même à cet égard, une économie générale apportée dans les plus petites dépenses, soit à Paris, soit dans les Provinces, la réunion au trésor royal des revenus de la Principauté de Dombes, qui se versoit auparavant dans une caisse particulière, établie par le feu Roi, le refus de toutes fortes de franchises & de passe-ports de faveur, enfin, une grande réserve relative aux différens objets désignés sous le titre de dépenses imprévues ; je crois être modéré en évaluant le tout ensemble à une épargne d'environ *six millions.*

La réunion de ces vingt-neuf articles forme une somme d'environ quatre-vingt-quatre millions, & je ne suis pas sûr

d'avoir tout indiqué ; mais , d'un autre côté , l'on avoit porté trop bas , dans le Compte de M. de Clugny , l'estimation des pensions alors divisées dans une multitude de caisses , de même que les dépenses de la Maison du Roi & l'extraordinaire des guerres. Enfin quelques nouveaux établissemens , tels que la maison de MADAME & celle de M. le Duc de Berry , un petit accroissement dans le traitement fixe de MM. les Intendans , les fonds destinés aux carrieres , diverses fondations de bienfaisance , &c. ont occasionné une augmentation modique de dépenses.

J'appliquerai à tous ces objets , à d'autres encore , & aux erreurs qui ont pu m'échapper , une somme de quinze millions ( 1 ) ; & déduisant cette somme de

(1) Je supprime diverses remarques faites dans le tems sur le compte de M. de Clugny & desquelles il résulteroit tantôt des augmentations & tantôt des diminutions de dépenses , & c'est compensation faite d'un grand nombre d'articles que je passe

celle de quatre-vingt-quatre millions , montant des améliorations , il reste soixante-neuf millions , somme nécessaire pour balancer les vingt-quatre millions de déficit au tems de M. de Clugny , & les quarante-cinq millions provenant de l'accroissement des charges annuelles par les emprunts faits pendant le cours de mon administration.

N'en est-ce pas assez pour faire voir que les vraisemblances avec lesquelles M. de Calonne veut détruire les vérités du *Compte rendu* , n'ont aucune espece de fondement ?

N'en est-ce pas assez pour faire voir qu'il s'est aventuré d'une étrange manière , en voulant conclure de ces fausses

ici quinze millions : je ne me suis point proposé , comme je l'ai déjà dit , de présenter un compte précis & susceptible avec justice d'aucune contestation de détail ; je n'ai voulu qu'indiquer la trace des différentes améliorations survenues dans les finances du Roi depuis le compte de M. de Clugny , jusques à l'époque du *Compte rendu* , améliorations dues à différentes causes que j'ai toutes indiquées.

vraisemblances qu'il y avoit un déficit de cinquante-six millions en Mai 1781, époque de ma retraite du ministère ?

N'en est-ce pas assez pour faire voir que son calcul de seize à dix-sept millions d'améliorations, comparé au tableau que je viens de donner d'environ quatre vingt-quatre millions, est une des grandes légèretés qu'on ait jamais commise ?

On s'apperçoit à peine des améliorations qui surviennent dans les finances, toutes les fois que cette partie de l'administration publique est conduite avec ménagement, sans bruit & sans convulsion. L'on ignore même à quel degré l'on peut bonifier insensiblement l'état des affaires d'un royaume tel que la France, seulement en ne contrariant point la nature des choses, ou en la secondant doucement. Aussi faut-il compter parmi les grands services d'un Ministre sage, tout ce qui ne peut être représenté par des chiffres, tout ce qu'on ne peut exprimer que par une négation. Ne point dépen-

ser ceci, ne point négliger cela, ne point se relâcher dans telles occasions, ne point consentir à de tels sacrifices, ne point se prêter à de telles faveurs, ne point s'écarter de certains principes, ne point..... ne point..... & toujours ne point..... Cette seule règle peut accroître journellement la fortune d'un Royaume, que tant de causes d'amélioration connues & inconnues viennent enrichir sans cesse. C'est ce qui doit entretenir l'espérance; c'est ce qui doit avertir les rivaux de la France de ne pas se méprendre à de certaines crises, où quelquefois une succession de fautes & d'erreurs semble annoncer un grand bouleversement, tandis qu'un peu de tems, un peu de patience, ou un changement de principes dans l'administration des finances réparent tout, raccommodent tout, & ramènent la prospérité. Le tableau que j'ai présenté dans ce mémoire est d'une grande instruction en ce genre, & prête une grande force aux réflexions que je viens de faire.

C'est au centre de toutes les connoissances , c'est à la tête des affaires , qu'un homme , en parlant d'un tems fort rapproché de son administration , estime à seize ou dix-sept millions des améliorations qui se sont élevées à quatre vingt-quatre. Ce n'est pas , selon moi , l'erreur d'un Ministre qui doit ici fixer principalement l'attention ; une méprise est toujours d'un petit intérêt général , quelle que soit l'élévation de celui qui la commet ; mais c'est une chose importante que d'appercevoir combien doit être riche & puissant un pays où de si grandes améliorations peuvent échapper à l'attention de celui même qui avoit le plus de moyens pour les connoître.

Je reviens au principal objet de ce mémoire ; j'ai détruit , je le pense , les raisonnemens que M. de Calonne a présentés dans son discours , & qu'il a renouvelés avec plus de précision au grand Comité de l'assemblée des Notables : mais je dois ajouter , que ce n'est point

sur des calculs de vraisemblance ou d'in-vraisemblance , que j'ai fondé les preuves de l'exactitude du Compte rendu ; elles reposent essentiellement & sur la réalité de chacun des articles dont ce Compte est composé , & sur toutes les pieces justificatives dont il est accompagné. Enfin , ce qui sera toujours plus marquant dans l'opinion qu'aucune autre circonstance , c'est la publicité donnée au Compte de 1781 , par la voie de l'impression ; puisque de cette maniere il a été exposé à la plus clairvoyante de toutes les censures , celle que chacun peut exercer dans la partie dont il a particulièrement connoissance. Le Compte rendu , en passant à travers tous les ennemis que je m'étois fait pour le service du Roi , a été , pour ainsi dire , éprouvé à la fournaise , & l'on n'a vu paroître aucune critique qui ait fixé un moment l'attention des gens instruits.

J'entends dire , mais j'ai peine à le croire , que M. le Contrôleur-Général , ou les personnes qui tiennent à lui , font

impression sur quelques esprits par une objection dénuée de toute espece de fondement. J'ai oublié, dit-on, de comprendre dans les charges du *Compte de 1781*, les dettes de la guerre liquidées à la paix, & dont une partie existoit peut-être à l'époque du *Compte rendu*. Les hommes versés dans les affaires trouveront sans doute, qu'une réponse de ma part, à une semblable critique, est absolument inutile; mais je la dois aux personnes dont la réflexion n'est point exercée à ces sortes de matieres.

Il est nécessaire de rappeler d'abord le but & le motif du *Compte rendu*. L'on ne s'y propoisoit point de donner au Roi un tableau spéculatif des diverses dépenses extraordinaires qui pourroient être le résultat de la continuation de la guerre; on avoit dessein seulement de présenter à Sa Majesté l'état positif de ses revenus & de ses dépenses ordinaires, état qui doit former en tout temps la base des plus importantes dispositions du Gouvernement. Le

Roi jugea qu'une notoriété publique de la situation de ses finances, auroit une influence essentielle sur le crédit; & dans un temps où la nation paroissoit étonnée que les besoins de la guerre n'eussent point encore donné lieu à l'établissement de nouveaux impôts, Sa Majesté crut qu'il étoit convenable de faire connoître que, par les rapports existants entre les revenus & les dépenses ordinaires, il y avoit un superflu propre à servir de gage aux emprunts nécessaires pour la campagne de 1781.

Le Roi, pour rendre cette instruction générale, & pour y parvenir d'une maniere conforme à sa grandeur, ordonna simplement l'impression du *Compte* qui lui avoit été présenté par son Ministre des Finances. Sa Majesté en se déterminant à cette publicité & en adoptant ainsi l'esprit du *Compte rendu*, cédoit à deux motifs également dignes de respect: Monarque bienfaisant, il se monroit tendrement craintif de mettre avant le moment

de la nécessité aucun nouvel impôt sur les peuples. Prince fidele à ses engagements, il vouloit prouver aux créanciers de l'Etat que ce n'étoit pas néanmoins par un sentiment d'indifférence pour leur sûreté qu'il éloignoit encore le moment des contributions. Quel beau mouvement de la part d'un Souverain ! Il venoit se placer en quelque maniere au milieu de sa nation, pour témoigner aux différentes classes de la société, que l'intérêt de toutes étoit également présent à son cœur & à son esprit; il venoit leur démontrer qu'en ménageant les unes, il ne faisoit aucun tort aux autres. Il disoit à ceux qui peuvent aider l'Etat par la disposition de leur fortune : aujourd'hui vous le voyez, je puis encore emprunter sans qu'il soit nécessaire que je vous offre par un impôt un gage particulier. Il disoit à son peuple, vous savez que malgré les immenses besoins d'une guerre dispendieuse, je n'ai exigé de vous aucun sacrifice important; & cette année encore je

viens à bout de vous en affranchir : je vais continuer à scruter de près toutes les parties de mes revenus & de mes dépenses ordinaires; & si je ne puis plus y trouver de nouvelles ressources, j'aurai recours alors à votre zele & à votre amour. Ah ! fut-il jamais de marche plus louable, & plus conforme à tous les principes de la raison & de l'équité, & se peut-il qu'il faille aujourd'hui la défendre !

Quoi qu'il en soit, l'esprit & le but du *Compte rendu* ainsi rappelés avec clarté, il est aisé d'appercevoir qu'il eût été contraire à toute espece d'ordre & de regle, de comprendre dans l'état des recettes & des dépenses ordinaires l'intérêt d'une dette qui n'étoit point arrêtée, qui n'étoit point connue, & d'imposer à l'avance le montant de cet intérêt. L'expérience & le simple bon-sens ne permettoient pas de douter qu'à la fin d'une guerre faite en Amérique & en Asie il n'y eût un reste de dettes à liquider, & ces dettes dans tous les pays du monde ont

toujours été regardées comme une campagne ou une demi-campagne de plus; mais pendant la durée de la guerre les fonds ordinaires & extraordinaires ( calculés sur le pied de cent cinquante millions pour la marine seule ) suffisoient pour payer l'intérêt de l'avance des fournisseurs , ou plutôt pour acquitter le plus grand bénéfice qu'ils faisoient en raison des termes convenus pour les paiemens. Enfin à la paix , époque de l'examen définitif de tous les comptes , si l'amélioration des revenus ordinaires n'eût pas offert le gage de l'emprunt nécessaire pour une entière liquidation , il eût fallu sans contredit constituer ce gage par un impôt. Il n'y a pas d'autre maniere de procéder avec ordre en matieres de Finances , il n'y a pas d'autre maniere raisonnable de former des comptes , il n'y a pas d'autre méth de enfin pour établir cette distinction si importante entre l'état ordinaire des revenus & des dépenses , & les besoins extraordinaires & momen-

tanés que la guerre ou d'autres évènements occasionnent. Le Gouvernement & le Parlement d'Angleterre si instruits en ce genre , & par une ancienne expérience , & par un intérêt continuel , n'ont jamais agi différemment. Les François ont sûrement autant d'esprit , dans tous les genres , qu'aucune autre nation ; mais les lumieres ne deviennent universelles que par une longue habitude des objets auxquels il faut que l'intelligence s'applique.

Le hasard a fait tomber entre mes mains un mémoire où sont rassemblées toutes les objections imaginables contre l'exactitude du *Compte rendu*; la passion la plus aveugle a inspiré cet ouvrage , & cependant il ne présente que des fantômes à combattre : j'aimerois cependant à répondre aux difficultés même qui ne sont pas connues du public ; mais comme ce seroit abuser de son attention que d'introduire une semblable controverse au milieu d'une discussion plus importante ,



je la placeraï dans un appendix , afin que chacun selon son goût en prenne ou non connoissance. Quelle adresse , quelle tortuosité l'on emploie lorsqu'on veut nuire ! & malheureusement les Comptes de Finances d'un grand Empire peuvent aisément devenir une source de chicane & d'embroglié , toutes les fois qu'elles ne peuvent pas être soumises à l'examen d'un corps national , exercé depuis longtemps à ces sortes d'affaires. Voilà pourquoi je desirois si vivement de paroître dans l'assemblée générale des Notables , en présence de mon accusateur public : il étoit Ministre du Roi , & je n'étois plus qu'un simple citoyen ; il avoit dans sa dépendance tout ce qui séduit les hommes , & j'étois sans pouvoir & sans crédit ; il parle avec une facilité remarquable , & j'ai besoin de trouver l'expression la plus assortie à un sentiment réel & à une opinion arrêtée. Malgré ces différences , qui sont toutes à mon désavantage , je me fiais à la puissance de la raison

son & à l'ascendant réservé aux ames vertueuses & sensibles. Ah ! ( l'on devroit bien me permettre de le dire ) la meilleure preuve de la vérité du *Compte de 1781* , c'est le caractère de celui qui l'a rendu : mais sous l'oppression même de l'outrage , on veut que vous dominiez encore tous les mouvemens de votre ame ! ainsi je retiens un sentiment de fierté , dont cependant je suis bien coupable.

C'est donc avec répugnance que j'ajouterais , qu'il me seroit aisé de fortifier la confiance dans l'exactitude du *Compte rendu* , en citant plusieurs aveux d'une autorité importante ; mais je ne veux faire aucun usage d'un moyen que l'existence des preuves positives rend absolument superflu. Je me permettrai seulement de rapporter un fait particulier qu'un coup d'œil sur d'anciens papiers , vient de rappeler à ma mémoire.

Lorsque , peu de temps après ma retraite , le Roi établit les deux sous pour

livre, l'on inféra dans le Courier de l'Europe un article où l'on paroïssoit indiquer que cet impôt étoit nécessaire pour servir de gage aux emprunts précédents.

J'écrivis sur le champ à M. le Comte de Vergennes pour lui porter mes plaintes; & je ne crois pas indifférent de transcrire ici le paragraphe essentiel de ma lettre.

« Il résulteroit de cet article ( du Courier de l'Europe ), si l'on y ajoutoit foi, » que ce seroit à tort & fausement que le » Roi auroit annoncé dans tous ses Edits » d'emprunts, que tant par ses économies » que par d'autres améliorations, ses revenus ordinaires excédoient ses dépenses ordinaires d'une somme équivalente aux nouvelles rentes qu'il créoit, vérité qui a été positivement démontrée dans le dernier *Compte* que j'ai rendu au Roi, & dont je portai tous les élémens à la conférence qui se tint chez M. le Comte de Maurepas à ce sujet, & à laquelle, Monsieur, vous fûtes présent;

» ce *Compte* a été rendu public, & toutes les rentes créées par le Roi, tant perpétuelles que viagères, y font partie du chapitre de dépenses, ou bien sont portées en déduction des revenus dans le produit des fermes ou des régies. Le Ministre des Finances pourroit seul aujourd'hui contester l'exactitude de ce *Compte*; il ne le fait pas, & il ne pourroit le faire avec fondement; au contraire, il a publié hautement l'excellent état dans lequel il a trouvé les Finances, & s'il avoit eu des doutes je me serois hâté de les lever, ayant gardé par-devers moi le double de toutes les preuves du *Compte rendu*; d'ailleurs le premier Commis des Finances qui est sous ses ordres suffiroit seul pour donner tous les renseignements de détail qu'on pourroit désirer?

M. de Vergennes me fit connoître dans sa réponse, qu'il désapprouvoit fort l'article du Courier de l'Europe, & il m'invita à lui donner le modèle d'une ré-

tractation convenable ; je le fis , & ce Ministre m'écrivit qu'après avoir conféré sur ma demande avec M. Joly de Fleury, il avoit pris des mesures pour faire insérer ce que je souhaitois dans le Courier de l'Europe ; & en effet , celui du 18 Septembre 1781 , contient le paragraphe suivant :

« C'est d'après un avis erroné qu'il a » été dit dans notre Feuille, du 24 Août, » que les derniers impôts établis en France, » avoient pour but de pourvoir au » paiement des rentes viagères ci-devant » créées, puisqu'il y avoit été suffisamment pourvu par les diverses économies ou améliorations dans les Finances, ainsi que les Edits portant création de ces rentes l'ont annoncé. »

L'exactitude du *Compte rendu* me paroît une des vérités de ce genre, la plus évidemment démontrée ; & c'est aujourd'hui la première fois que, pour essayer de répandre des doutes, on parle d'enchevêtrement d'exercices, de comptes

effectifs, d'impossibilité de former des états certains, tous mots vuides de sens pour les gens un peu au fait de cette matière. L'enchevêtrement d'un exercice sur l'autre n'empêche pas que chaque année il n'y ait une année de revenus & une année de dépenses ; & les comptes effectifs du trésor royal rendus à la Chambre des Comptes étant composés de l'ordinaire & de l'extraordinaire, de payemens en argent, de payemens en contrats & d'articles fictifs de pure comptabilité, il faudroit toujours, pour connoître l'état des recettes & des dépenses annuelles, se livrer aux mêmes travaux qui s'exécutent dans les bureaux de la finance, lorsqu'on veut s'éclairer sur la situation des affaires. Il peut survenir tout à coup dans une année des dépenses extraordinaires, il peut se trouver quelque différence dans la mesure des dépenses ordinaires distinguées sous le nom d'imprévues ; mais l'étendue des revenus & des dépenses fixes est aussi bien connue au commencement

d'une année qu'à sa fin ; & en effet , si l'on ne pouvoit obtenir une semblable information que dix années après le moment présent , les Rois se conduiroient toujours en aveugles dans la plus importante de leurs délibérations.

On rend compte chaque année au Parlement d'Angleterre de l'état des revenus & des dépenses ordinaires pour l'année suivante , & l'on fonde sur cette connoissance les plus graves délibérations ; cependant une assemblée si renommée par ses lumieres, fait aussi, comme nous, qu'il y a trois tems , le passé , le présent , & le futur.

Enfin dans le moment que M. de Calonne lui-même présente un état des recettes & des dépenses ordinaires , état qui doit décider & de la mesure des impôts nécessaires , & des sûretés qu'il faut procurer aux créanciers de l'Etat , par quelle singularité voudroit-il dénoncer comme impossible ce que lui-même il a fait ? Réuniroit-il seul par un don sin-

gulier tout ce qui peut inspirer de la confiance en matiere de calculs ? Il ne seroit pas difficile de prouver de plusieurs manieres , qu'il a encore quelque chose à acquérir en ce genre ; mais je me suis imposé le devoir de ne montrer que les méprises & les contradictions dont les résultats attaquent immédiatement la foi due au *Compte rendu*.

C'est pour achever de remplir ce but que je demande la permission de présenter encore un calcul propre à répandre un nouveau jour sur les argumens dont s'est servi M. de Calonne , pour attaquer mon honneur & détruire ma réputation.

J'ai fait voir la liaison qui existoit entre les états de M. de Clugny formés en Juillet 1776 , & le résultat du *Compte rendu* de 1781. Que seroit-ce si je pouvois aussi montrer le rapport qui existe entre ce même résultat & l'état présent des Finances , tel qu'il est annoncé par M. de Calonne ? Ne donnerois-je pas alors une se-

conde preuve authentique de l'exactitude vraisemblable du *Compte rendu* ; & puis-je négliger aucun des moyens propres à rendre évidente une vérité , si essentielle & au ministre qui a formé ce compte , & au Souverain qui l'a revêtu de sa sanction , & au public qui a prêté foi à ce caractère respectable ?

Il faut pour remplir ma tâche , que je présente deux tableaux :

Dans l'un , je réunirai , à l'excédant de recette résultant du compte public de 1781 , toutes les augmentations de revenu annuel , & toutes les diminutions de dépenses annuelles postérieures à cette époque.

Et dans le second tableau , j'indiquerai les divers accroissemens de dépenses & de charges annuelles survenues depuis la date du compte de 1781 , jusques à ce jour.

Si ce dernier tableau surpasse le premier d'une somme égale à-peu-près au déficit actuel , l'exactitude du *Compte*

*rendu* acquerra un nouveau degré d'évidence.

En effet comment pourroit - on dire qu'il y avoit à l'époque de ma retraite un *déficit* de cinquante-six millions , ou de telle autre somme qu'on jugeroit à propos d'indiquer , si je prouvois que le *déficit* actuel est égal au résultat de toutes les opérations & de tous les changemens qui ont eu lieu depuis ma sortie du ministère jusques à ce jour ? Allons en avant.

*P R E M I E R T A B L E A U .*

---

N°. 1. Excédant des revenus ordinaires sur les dépenses ordinaires , selon le résultat du *Compte rendu* au Roi en Janvier 1781 , dix millions deux cents mille livres.

2. Sols pour livre établis au mois d'Août 1781 , & augmentation naturelle sur le produit de la ferme générale , de la régie des aides & de celle des domai-

(74)

nes, *trente-cinq millions sept cents mille livres* (1).

3. *Accroissement dans le produit des postes, de la loterie, le marc d'or, les parties casuelles, &c. déduction faite de quelques sacrifices à la charge du Roi, trois à quatre millions.*

(1) Voici comment je fais ce compte :

Le produit de la ferme générale étoit porté dans le <i>Compte rendu</i> à . . . . .	L. 126,000,000.
Les deux régies des Domaines & des Aides à quarante-deux millions chacune . . . . .	84,000,000.
Le Domaine d'Occident donné en régie à la ferme générale, & compris maintenant dans son bail . . . . .	4,100,000.
Part du Roi dans les accroissemens, telle qu'elle avoit été portée dans le <i>Compte rendu</i> pour l'année 1781 . . . . .	1,200,000.
<b>Total . . . . .</b>	<b>215,300,000.</b>

Maintenant le bail des fermes est à l. . . . .	150,000,000.
La régie des domaines à . . . . .	51,000,000.
Celle des Aides à . . . . .	50,000,000.
<b>Total . . . . .</b>	<b>251,000,000.</b>

Différence en augmentation provenant des sols pour livres & de la bonification des revenus, *trente-cinq millions sept cents mille livres.*

(75)

4. Je dois passer ici en accroissement fictif des recettes, tous les remboursemens mis en dépense dans le *Compte rendu*, puisque je comprendrai dans le second tableau la somme entière des remboursemens actuels, *dix-sept millions trois cents mille livres.*

5. J'avois passé dans le *Compte rendu* trois millions pour l'intérêt des loteries établies en 1777 & 1780, dont l'une est éteinte, & l'autre se trouve comprise dans la masse générale des remboursemens; c'est encore un article à comprendre dans ce tableau-ci, *trois millions.*

6. Les extinctions viagères pendant les années 1782, 1783, 1784, 1785 & 1786 (celles de 1781, ayant été portées dans le *Compte rendu*) doivent être estimées entre *sept & huit millions.*

7. L'intérêt des anciennes rescriptions suspendues doit être passé ici en diminution de dépenses, puisque leur capital est remboursé; c'est *deux millions cent mille livres.*

( 76 )

8. Il faut passer de même l'intérêt des billets des fermes subsistant en 1781, *sept cents mille livres.*

9. Il faut déduire encore l'intérêt des anciennes actions des Indes, remboursées pendant cinq années, *deux cents mille livres.*

*Récapitulation.*

N <sup>o</sup> . 1. Excédant du <i>Compte rendu</i> , . . . L.	10,200,000
2. Sols pour livres & accroissement naturel des produits. . . . .	35,700,000
3. Autres accroissemens. . . . .	3,500,000
4. Disfraction des remboursemens portés au <i>Compte rendu</i> . . . . .	17,300,000
5. Disfraction d'un article d'intérêts sur les loteries. . . . .	3,000,000
6. Extinctions viagères. . . . .	7,500,000
	<hr/>
	77,200,000

( 77 )

*Ci-contre* . . . . 77,200,000

7. Intérêts des rescriptions remboursées . . . . 2,100,000

8. *Idem.* des billets des fermes remboursés. . . . 700,000

9. *Idem.* des actions des Indes, remboursées. . . . 200,000

Total des augmentations de revenus & des diminutions de charges annuelles depuis le <i>Compte rendu</i> . . . . .	80,200,000
	<hr/> <hr/> <hr/>

*Nota.* On n'a pas mis en compte dans ce tableau les extinctions survenues par les remboursemens des pays d'Etats, parce que les nouveaux emprunts de ces mêmes pays d'Etats ont excédé la somme amortie.

On n'a pas non plus compris dans ce tableau le troisieme vingtieme, puisqu'il est éteint, & qu'il ne fait plus partie des revenus du Roi; il faut considérer les fonds procurés par cet impôt comme un secours extraordinaire de quatre-vingt-cinq millions environ.

SECOND TABLEAU.

Contenant les augmentations de charges depuis le Compte rendu en 1781.

- N<sup>o</sup>. 1. Rentes viagères constituées en Février & Mars 1781, *neuf millions cinq cents mille livres.*
- 2. Intérêts de l'emprunt du mois d'Octobre 1781, sur le domaine de la ville, originairement de quinze millions, & porté jusques à vingt, *un million.*
- 3. Intérêts de l'emprunt de neuf millions environ, fait en Hollande, *quatre cents cinquante mille livres.*
- 4. L'emprunt viager établi au mois de Février 1782, a été porté consécutivement à environ *dix-huit millions cinq cents mille livres de rente.*
- 5. Intérêts de l'emprunt de deux cents millions, ouvert en Décembre 1782, réduit ensuite à moitié, *trois millions.*

Il y a déjà dix-neuf millions de remboursés sur cet emprunt, ce qui le réduit à quatre-vingt & un millions, lesquels à cinq pour cent feroient quatre millions cinquante mille livres; mais comme je suppose que le quart de cet emprunt a pu être payé en contrats dont les intérêts ne sont plus à la charge du Roi, je n'ai passé dans cet article que trois millions.

6. Intérêts annuels attachés à la loterie de 24 millions, établie en Avril 1783, environ *cinq cents mille livres.*

*Nota.* L'autre loterie du mois d'Octobre de la même année n'ayant point de coupons d'intérêts sera comprise en entier dans les remboursemens, pour rendre ce compte-ci plus distinct.

7. Intérêts de l'emprunt viager fait en Décembre 1783, *dix millions cinq cents mille livres.*

8. Intérêts de l'emprunt de cent vingt-cinq millions, fait en Décembre 1784, déduction faite des capitaux remboursés, *cinq millions sept cents cinquante mille livres.*

9. Intérêts de l'emprunt de quatre-



( 80 )

vingt millions, fait en Décembre 1785, dont huit millions sont déjà sortis en remboursement; c'est trois millions six cents mille livres, à quoi ajoutant huit cents mille livres de primes chaque année; c'est en tout, *quatre millions quatre cents mille liv.*

10. Intérêts des huit millions de l'emprunt susdit, sortis en remboursement, & qui seront probablement convertis en rentes viagères selon l'option laissée aux prêteurs, environ *sept cent mille liv.*

11. Intérêts de l'emprunt de trente millions de la Ville de Paris, fait au mois de Septembre de l'année dernière, *douze cents mille livres.*

12. Les emprunts des pays d'États, depuis l'époque du Compte rendu, ont, je crois, passé les capitaux remboursés d'environ quarante millions, ce qui fait en intérêts *deux millions.*

13. Les contrats à quatre pour cent sur l'Hôtel de Ville, donnés en paiement, en indemnités, ou pour d'autres motifs

( 81 )

motifs depuis 1781, probablement 60 millions, & en intérêts *deux millions quatre cents mille livres.*

*Nota.* Je n'ai sur cet article que des notions très-incertaines.

14. La création des agens de change, *trois cents mille livres.*

15. Les fonds nouveaux fournis par les receveurs-généraux des finances, les receveurs des tailles, les nouvelles places de fermiers-généraux, les anciens & nouveaux régisseurs des aides, des domaines & des étapes, les payeurs & contrôleurs des rentes, les receveurs-généraux & particuliers de Paris, les trésoriers de la guerre, de la marine, des bâtimens, &c. se montent à environ cinquante millions, & en intérêts *deux millions cinq cents mille livres.*

16. Extension donnée depuis quelque tems à l'emprunt viager de Mars 1781, *cinq à six millions de rente.*

17. L'accroissement des anticipations & des emprunts à tems depuis le Compte

( 82 )

rendu , doit être d'environ cent quatre-vingt millions , compris la dernière avance demandée aux receveurs-généraux ; je calculerai ces anticipations à cinq & demi pour cent , prix auquel elles peuvent être graduellement réduites , *neuf millions neuf cents mille livres.*

18. Rente assurée à la caisse d'escompte , *trois millions cinq cents mille livres.*

19. Les fonds destinés au département de la guerre sont augmentés , je crois , d'environ *seize millions.*

20. Augmentation dans les fonds de la marine , en les supposant fixés à quarante-cinq millions , au lieu que dans le Compte rendu ces fonds avoient été passés sur le pied habituel avant la guerre ; c'est-à-dire , à trente-un millions deux cents mille liv. les pensions comprises ; ce qui réduisoit cette somme à vingt-neuf millions deux cents mille livres , en portant les pensions & les appointemens du trésorier à la charge du trésor royal , *quinze millions huit cents mille livres.*

( 83 )

21. Les fonds anciennement destinés aux ponts & chaussées sont , dit-on , augmentés de près de *neuf millions* , à cause de diverses entreprises & sur-tout en raison des travaux de Cherbourg , le Havre , Dunkerque & Rochefort.

22. Le doublement des charges de receveurs des tailles qui étoient déjà réunies , le rétablissement des receveurs-généraux & des trésoriers , le retour de leurs anciennes taxations , l'addition faite au traitement fixe des fermiers-généraux & des régisseurs , *quatre à cinq millions.*

23. Articles divers , tels que les indemnités , les échanges , les achats de domaine , l'accroissement dans les frais d'administration , la maison de M. le DAUPHIN , les supplémens à celle de M. le Duc de BERRY , peut-être même quelques autres objets tenant à la Maison du Roi , les bâtimens , l'accroissement sur les dépenses appelées imprévues , enfin

tout ce que j'ignore; je mets pour l'ensemble de ces articles, & en grande partie par simple supposition, environ *quinze millions*.

24. Les remboursements, selon la table annexée à l'Edit d'amortissement d'Août 1784, devroient se monter cette année à quarante millions quatre cents dix mille dix-huit livres; & comme les anciennes rescriptions, ( article de trois millions) ont été entièrement remboursées depuis cette époque, la somme énoncée ci-dessus seroit réduite à environ trente-sept millions quatre cents mille livres; mais d'un autre côté l'emprunt de cent vingt-cinq millions, postérieur à l'établissement de la caisse d'amortissement, donne lieu cette année à un remboursement de cinq millions sept cent cinquante mille livres; & ajoutant à cette somme un million, peut-être, pour le remboursement applicable à quelques emprunts nouveaux de pays d'Etats, je ne verrois en tout

que quarante-quatre millions de remboursements obligés; mais puisqu'on doit conclure d'une notification donnée par M. le Contrôleur-Général aux bureaux des Notables, que ces remboursements s'élevent à *cinquante millions*; c'est ainsi que je passerai cet article.

*Récapitulation.*

N°. 1. Viagers de Février & Mars 1781... L.	9,500,000.
2. Emprunt de la Ville de Paris, Octobre 1781.	1,000,000.
3. Emprunt de Hollande . . . . .	450,000.
4. Emprunt viager de l'Edit de Février 1782..	18,500,000.
5. Emprunt de deux cents millions, Décembre 1782 . . . . .	3,000,000.
6. Loterie d'Avril 1783.	500,000.
7. Emprunt viager, fait en Décembre 1783 . . . .	10,500,000.
	<hr/>
	43,450,000.
	F 3

( 86 )

<i>De l'autre part.</i> . . .	43,450,000.
8. Emprunt de cent vingt-cinq millions fait en Décembre 1784 . . .	5,750,000.
9. Emprunt de quatre- vingt millions fait en Dé- cembre 1785 . . .	4,400,000.
10. Viager émanant du- dit emprunt. . . . .	700,000.
11. Emprunt de trente millions fait par la Ville de Paris, en Septembre 1786 . . . . .	1,200,000.
12. Emprunt des pays d'Etats . . . . .	2,000,000.
13. Contrats à quatre pour cent . . . . .	2,400,000.
14. Agents de change.	300,000.
15. Fonds nouveaux, fournis par les receveurs trésoriers, &c. &c. . . .	2,500,000.
16. Augmentation sur le viager, de l'Edit de Mars 1781 . . . . .	5,500,000.
	<hr/>
	68,200,000.

( 87 )

<i>Ci-contre</i> . . .	68,200,000.
17. Anticipations . . .	9,900,000.
18. Rente à la caisse d'escompte . . . . .	3,500,000.
19. Département de la guerre . . . . .	16,000,000.
20. <i>Idem</i> de la marine	15,800,000.
21. <i>Idem</i> des ponts & chauffées . . . . .	9,000,000.
22. Rétablissement des charges de finance, aug- mentation de taxations, &c. . . . .	4,500,000.
23. Articles divers . . .	15,000,000.
24. Remboursemens . . .	50,000,000.
(1) Total . . .	<hr/> <hr/> 191,900,000.

(1) On trouvera peut-être que les emprunts faits depuis ma retraite réunis aux cinq cents trente millions empruntés pendant le cours de mon administration forment un capital fort supérieur aux douze cents cinquante millions cités dans le discours de M. le Contrôleur-Général, page 20, comme le résultat général des emprunts qui ont eu lieu depuis la fin de 1776, jusques

Total de ce second tableau , cent quatre-vingt-onze millions neuf cents mille livres ;

à la fin de 1786 ; mais il y a erreur de plus de trois cents millions dans l'énonciation de M. de Calonne , car les emprunts pendant ces dix années se sont montés à quinze cents soixante & seize millions. *Preuve.*

Emprunts sous le ministère de	
M. Necker. . . . .	530,000,000.
Emprunt de la ville , octobre 1781. . . . .	20,000,000.
Emprunt en Hollande. . . . .	9,000,000.
Emprunt de deux cents millions en argent . . . . .	75,000,000.
Emprunt viager de 1782 , avec ses supplémens près de . . . . .	185,000,000.
Emprunt du Clergé en 1782 & 1785. . . . .	33,000,000.
Loteries de 1783. . . . .	48,000,000.
Emprunt viager de Décembre 1783. . . . .	100,000,000.
Emprunt de cent vingt-cinq millions. Décembre 1784 . . . . .	125,000,000.
Emprunt de quatre-vingt millions. Décembre 1785 . . . . .	80,000,000.
Emprunt de la ville. Septembre 1786 . . . . .	30,000,000.
	<hr/>
	1,235,000,000.

D'où déduisant quatre-vingt millions deux cents mille livres :

Il devrait rester en déficit cent onze millions sept cents mille livres , & c'est à-peu-près le même vuide que M. de Calonne a annoncé dans sa notification aux Bureaux des Notables.

Ainsi s'il avoit existé un déficit de cinquante-six millions à l'époque de ma retraite , le déficit actuel devrait être plus considérable de cette même somme.

L'on voit donc que le Compte rendu de 1781 , se réunit également & à

<i>Ci-contre.</i> . . . . .	1,235,000,000.
Emprunt des pays d'Etats . . . . .	40,000,000.
Agents de change . . . . .	6,000,000.
Charges de finance . . . . .	50,000,000.
Supplément à l'emprunt viager de Mars 1781. . . . .	65,000,000.
Accroissemens d'anticipations . . . . .	180,000,000.
	<hr/>
Total . . . . .	1,576,000,000.

Les contrats à quatre pour cent sur l'Hôtel-de-ville donnés en paiement ne sont pas compris dans cette somme , non plus que les soixante-dix millions empruntés par la caisse d'Escompte ; cette dernière opération est postérieure à l'année 1786.

l'état présent des Finances , & au compte de 1776.

Ce double rapport , on ne fauroit trop le répéter , n'est point démontré avec une précision exacte , mais il est appuyé sur des notions bien suffisantes pour renverser de fond en comble le plan d'attaque de M. de Calonne.

Il est vraiment extraordinaire d'avoir à soutenir les vérités d'un compte par des vraisemblances , il est pénible d'avoir à se livrer au travail d'une pareille défense, mais il est heureux pour moi d'avoir suivi d'assez près les affaires & d'en avoir assez bien conservé la trace pour être en état de former la chaîne de calculs que je viens de développer , & pour retrouver les vestiges de la vérité à travers l'obscurité des tems , & malgré l'éloignement où je suis aujourd'hui du centre des affaires. Grande leçon pour les Administrateurs , grand avertissement pour les engager à regarder la morale & la vérité comme le seul appui qui

ne foiblit jamais. Combien de gens disoient , lors du *Compte rendu* : « quand ce » Compte ne seroit pas exact , on devroit » encore de la reconnoissance au Directeur des Finances d'une idée absolument » nouvelle dans un pays monarchique , & » qui a eu une influence si importante sur » le crédit & sur sa durée ». Quel n'eût pas été mon chagrin aujourd'hui si j'eusse adopté une semblable politique ! je me trouverois seul en cet instant , & méprisé du Roi même à qui j'aurois fait un pareil sacrifice de mes devoirs ; mais non je ne l'ai pas fait , mais non , en servant bien le Roi & l'Etat , je me suis assez respecté pour n'avoir laissé aucune prise aux efforts de la haine. Cependant , je l'avoue , je ne prévoyois pas cette suite d'inimitié , je ne prévoyois pas que le prix d'un zèle sans bornes fût d'avoir à combattre contre des attaques formées au bout de plusieurs années , & à cette distance où les connoissances de détail nécessaires à votre défense sont le plus souvent échappées

( 92 )

de votre mémoire. Je ne prévoyois pas que pour un peu de réputation acquise uniquement par l'exercice & l'amour de ses devoirs on fût poursuivi si long-tems. Je ne prévoyois pas que , pour quelques amis dont on seroit uniquement redevable à l'élévation de leur propre caractère , on fût si long-tems un objet de trouble & d'inquiétude. Ah ! laissez-moi dans l'obscurité dont vous m'avez enfin appris à connoître l'avantage , il ne me reste plus trop de tems pour jouir du soir de la vie ; l'amour du bien public , le dévouement dont ce sentiment rend susceptible , demeurent au fond de mon cœur ; mais aucune de mes pensées ne me conduit vers ces objets d'ambition & de puissance qui vous paroissent si beaux , & mes regards ne se portent plus vers ce théâtre éclatant dont vous gardez avec tant d'émotion toutes les avenues. Ne perdez donc point en vaines passions les momens que vous devez tout entiers à l'étude & à la défense des précieux intérêts qui vous

( 93 )

font confiés : on les trouve bien courts ces momens , quand on les rapporte à une si grande tâche. Servez bien le meilleur des Princes , foyez jaloux de l'estime de la plus généreuse des nations , & foyez sûr que c'est par de grandes vertus , & non par de petites censures , qu'on peut effacer ses rivaux.

A P P E N D I X.

J'AI annoncé que je répondrois ici à quelques objections de détail contenues dans un mémoire particulier.

*Objection.* On a passé dans le Compte rendu quatre millions cent mille livres pour le droit du domaine d'Occident, donné en régie à la ferme générale; ce droit ne rapportoit pas cette somme ni près de là pendant la guerre.

*Réponse.* Le droit du domaine d'Occident est l'impôt que le Roi lève à l'arrivée des denrées des colonies; eût-il été raisonnable de prendre pour base de son produit ordinaire, un résultat qui étoit l'effet du découragement des armateurs? un tel état de choses ne pouvoit pas être considéré comme durable au milieu même de la guerre; & si l'on avoit pris le droit du domaine d'Occident à ferme pour dix ans, au prix porté dans le Compte rendu, la spéculation eût été très-avantageuse, puisque l'accroissement survenu depuis la paix auroit amplement dédommagé de deux années de guerre.

*Objection.* Pourquoi a-t-on passé le centieme

denier dans le Compte rendu à l'article des parties casuelles, puisque ce droit montant à huit cents mille livres avoit été racheté pour huit ans?

*Réponse.* Un droit engagé pour un temps ne peut pas être effacé entièrement des revenus du Roi. Je fus embarrassé cependant sur la maniere dont il falloit présenter cet objet; & je crus saisir le point de raison en plaçant le droit du centieme denier parmi les recettes ordinaires, & en comprenant dans l'article 29 des dépenses, trois cents quarante-huit mille cinq cents livres pour l'intérêt à cinq pour cent du capital que le Roi avoit reçu des propriétaires d'offices, qui avoient racheté ce droit pour huit années. Je n'ai point laissé ignorer dans le Compte rendu le parti mitoyen que j'avois adopté, & chacun a pu l'apprécier selon sa maniere. A quelles misérables chicanes il faut répondre!

*Objection.* Il ne devoit y avoir de don gratuit du Clergé qu'en 1785, pourquoi donc avoir compris dans le chapitre des recettes un article de trois millions quatre cents mille livres relatif à ce même don?

*Réponse.* Un don gratuit de seize à dix-huit millions assuré tous les cinq ans, ne devoit-il entrer pour rien dans les revenus du Roi? Ou



( 96 )

propriétaire qui couperoit ses bois tous les cinq ans , ne pourroit-il pas présenter ce gage à ses créanciers ? C'est donc avec juste raison que dans l'état des finances de SA MAJESTÉ j'ai mis en compte le cinquième du don gratuit du Clergé.

*Objection.* Les intérêts & les frais d'anticipation portés pour cinq millions cinq cents mille livres dans le Compte rendu n'étoient pas estimés assez haut , puisque cette dépense s'est élevée à deux ou trois millions de plus en 1780.

*Reponse.* Je ne sçaurois discuter cette dernière allégation , parce qu'elle ne peut être vérifiée que par une multitude de détails dont je n'ai pu conserver la mémoire. Je suis véritablement placé dans une position défavorable pour la controverse à laquelle je me livre de moi même ; car toutes les fois que les objections sont indirectes & ne peuvent pas être résolues par les pièces justificatives du Compte rendu , je suis obligé pour les réfuter de recourir à des raisonnemens & à des souvenirs. La négociation des anticipations pendant les premières années de la guerre ne coûtoit que cinq & demi pour cent , parce que j'avois contenu l'intérêt à quatre & demi pour cent , & que j'étois venu à bout de ne payer qu'une commission par année au lieu de deux

( 97 )

deux , trois & quatre que souvent on avoit accordé dans les temps où les bornes du crédit obligeoient à négocier des effets d'une échéance peu éloignée , car à chaque négociation on avoit une commission d'un pour cent à bonifier. La distribution inconsidérée des billets du trésorier de la marine , distribution faite à mon insçu , me contraignit à élever de demi pour cent l'intérêt des négociations du trésor royal , & alors les anticipations revinrent à six pour cent , la commission comprise. Je ne doutois pas de pouvoir les réduire à cinq pour cent à la paix ; ainsi pour évaluer la dépense ordinaire des rescriptions dans le Compte rendu , je pris un parti mitoyen & je la fixai à cinq & demi pour cent. Quant à la mesure des rescriptions , je m'étois imposé pour règle de ne pas m'écarter d'une somme de cent millions ; & lorsque l'empressement du public , ou d'autres motifs , me forçoient quelquefois à passer ma limite , je ne considérois pas cet excédant comme une ressource constante , & je tâchois de le convertir dans des effets à trois ou quatre mois , avec lesquels j'étois seulement dispensé d'entretenir au trésor royal une trop forte somme d'argent effectif. Il faut nécessairement , en temps de guerre , user de tous

G

( 98 )

ces moyens, si l'on veut soutenir le crédit dans une continuelle activité. Les anticipations au moment du Compte rendu se montoient à cent dix-neuf millions, dont partie avoit été remplacée comme je viens de l'expliquer; & comme les levées extraordinaires pour 1781 devoient surpasser, & surpasserent en effet de beaucoup les besoins de l'année, l'on auroit pu d'un moment à l'autre diminuer ces anticipations. Il étoit donc raisonnable de ne les comprendre dans le Compte rendu que pour le capital ordinaire de cent millions, lequel à cinq & demi pour cent faisoit cinq millions cinq cents mille livres. Je retrouve la plupart de ces notes au bas de l'état justificatif dressé par le premier commis des finances, chargé particulièrement de cette manutention.

*Objection.* Pourquoi n'a-t-on porté que trois millions pour les loteries de 1777 & 1780, tandis que cette dépense devoit être de quatre millions six cents vingt-trois mille livres en 1781 ?

*Réponse.* L'explication qu'on demande se trouve dans le Compte rendu article 22. Il n'y avoit point d'intérêt attaché aux deux loteries de 1777 & 1780; cet intérêt étoit confondu dans les remboursemens dont la quotité n'étoit

( 99 )

pas la même chaque année; & la loterie de 1777 devoit être entièrement liquidée en 1785. Ces circonstances propres à faire naître de la confusion dans le plan du Compte de 1781, me déterminèrent à évaluer le capital avec lequel les deux loteries auroient pu être éteintes à l'époque du Compte rendu, & je compris l'intérêt de ce capital dans le chapitre des dépenses annuelles. Il n'est point d'article un peu mixte & hors de la règle commune, qu'on ne puisse présenter sous différentes formes; mais toutes les fois qu'on explique la nature d'une recette ou d'une dépense, toutes les fois qu'on indique en même-temps les motifs qui déterminent à passer cet article en compte de telle ou de telle manière, il n'y a qu'une partialité décidée qui puisse fonder là-dessus un sujet de censure. C'étoit l'instruction des créanciers de l'Etat, des capitalistes & des prêteurs, qu'on avoit en vue dans la publicité du Compte rendu; & cette instruction étoit complète toutes les fois qu'il n'y avoit rien de dissimulé ni de mystérieux dans la composition des états qui devoient régler leur opinion.

*Objection.* Les fonds ordinaires de la marine n'étoient pas portés assez haut.

( 100 )

*Réponse.* On a dit dans le Compte rendu qu'on prenoit pour règle la somme destinée à ce département avant la guerre, & l'on a ajouté qu'un supplément seroit probablement nécessaire, si le Roi vouloit donner à ses établissemens de marine une plus grande étendue qu'ils n'avoient eu précédemment, mais on a ajouté que ce supplément seroit peut-être balancé par les économies dont le département de la guerre étoit susceptible. Etoit-il possible de s'expliquer plus clairement à l'époque du Compte rendu ?

*Objection.* Les dépenses imprévues étoient évaluées trop bas à trois millions, les anciens Contrôleurs-Généraux ne passoient jamais moins de six millions pour cet article, & plusieurs les estimoient à dix.

*Réponse.* Ils pouvoient avoir raison, & moi aussi ; ce n'est même que graduellement & par la perfection de l'ordre que je me suis cru autorisé à évaluer ces dépenses à une somme modique ; au reste ce n'est pas à trois millions que je les ai réduites, puisque je dis expressément dans le Compte rendu, que cette somme étoit indépendante des debets & des recettes imprévues, objets de quelque importance, quand, selon le système que j'avois adopté, l'on a soin

( 101 )

d'entretenir le trésor royal dans une grande abondance, & qu'on le met ainsi en état de gagner plusieurs escomptes ; le Roi, par l'établissement d'une seule administration en remplacement des quarante-huit receveurs-généraux, s'étoit aussi assuré des jouissances de fonds qui appartenoient auparavant à ces mêmes receveurs. Je dois ajouter que, dans une masse considérable de dépenses composées en grande partie d'intérêts & de rentes d'une création nouvelle, on fait toujours le service avec moins de fonds que les états exacts ne semblent exiger ; & cependant c'est d'après ces états exacts que toutes les parties de dépenses ont été portées dans le Compte rendu. Enfin l'article des dépenses imprévues sur lequel chacun croit avoir des droits, est le seul que je n'aurois jamais voulu élargir en apparence, afin de me tenir toujours en état de défensive.

Il faut encore remarquer que chaque département dans les fonds qui lui sont assignés a de quoi satisfaire aux dépenses imprévues qui le concernent, à moins que ces dépenses ne soient du nombre de celles qui tiennent à des événemens extraordinaires ; & dans le département même des finances, il y a encore des fonds réservés sans desti-

nation pour de certaines parties principales : c'est ainsi que parmi les charges de la recette générale qui se montoient à vingt-neuf millions dans le Compte rendu, il y avoit douze cents mille livres mises à part pour des besoins inconnus, indépendamment des sommes employées au soulagement des contribuables, à des travaux de charité & à diverses dispositions variables déterminées par MM. les Intendants.

*Objection.* N'y auroit-il pas eu des charges de finance à rembourser à l'époque de l'appurement définitif du Compte des différens propriétaires de ces charges? Pourquoi n'en avez-vous pas fait un article dans le Compte rendu?

*Réponse.* Les intérêts au denier vingt du capital des charges supprimées étoient passées en dépense dans le Compte rendu, article 21. Ainsi lorsqu'à mesure de la reddition des comptes il y auroit eu quelques millions à rembourser, le Roi en les empruntant n'auroit payé qu'un intérêt équivalent à celui dont il se seroit libéré; ainsi l'état des revenus & des dépenses ordinaires seroit resté dans les mêmes proportions. Je dois même observer que j'avois porté dans le Compte rendu l'intérêt du capital entier des charges de finances supprimées, quoique sûrement une

grande partie de ce capital auroit été compensé par les deniers du Roi qui étoient entre les mains des comptables.

*Objection.* N'y avoit-il pas en 1781 des dettes en arriere dans la Maison du Roi, & celles-là, ne falloit-il pas les comprendre dans le Compte rendu?

*Réponse.* Les seules dettes de ce genre non encore liquidées concernoient le département du garde-meuble & celui des bâtimens; & elles ne formoient ensemble qu'une somme d'environ vingt millions; mais c'étoit en raison du crédit onéreux exigé des fournisseurs & des entrepreneurs que les fonds destinés à ces deux départemens avoient été réglés; ainsi, à moins de nouvelles dispositions ordonnées par le Roi, le payement de la dette arriérée auroit donné lieu à une réduction dans la subvention annuelle de la finance; & en supposant qu'à la paix on eût emprunté le capital de cette dette à cinq ou six pour cent, les rapports entre les dépenses & les revenus ordinaires n'auroient point été changés. On s'étoit même procuré un bénéfice annuel, en éteignant les dettes des autres départemens, déduction faite de l'intérêt des fonds employés à cette liquidation.

( 104 )

*Objection* Les rentes sur l'hôtel de ville étoient arriérées de trois mois ; il en auroit coûté vingt millions en 1781 pour les mettre au courant ; pourquoi ne pas comprendre cette somme dans le Compte rendu ?

*Réponse* Une telle dépense, lors même qu'elle auroit été résolue en 1781, n'auroit jamais pu être placée dans le rang des dépenses ordinaires ; puisque c'étoit une disposition de fonds qui ne devoit avoir lieu qu'une fois, & qu'il auroit fallu placer par conséquent dans le rang des dépenses extraordinaires & momentanées. Au reste, sans critiquer en aucune manière le parti qu'on a pris de payer les trois mois de rente en arriéré, je ne fais si j'aurois proposé au Roi cette disposition, tant que je n'aurois point senti le besoin de donner une impulsion nouvelle au crédit ; puisqu'en mettant à part une pareille considération, j'aurois dû examiner, s'il valoit mieux faire une dépense extraordinaire de vingt millions en faveur des rentiers, plutôt qu'au soulagement des contribuables, plutôt qu'à l'encouragement du commerce & de l'agriculture, plutôt qu'à des constructions de canaux, de prisons & d'hôpitaux, ou à d'autres objets essentiels d'administration. Enfin, soit pour compléter la

( 105 )

réponse à cet article, soit pour éloigner toute espèce de chicane, il est temps de rappeler qu'à l'époque du Compte rendu, le Roi étoit assuré de dix-huit cent cinquante mille livres d'extinctions annuelles qui auroient pu représenter chaque fois au denier vingt un capital de trente-sept millions ; une telle ressource étoit suffisante pour suppléer à quelque dépense extraordinaire, inconnue ou incertaine, à l'époque du Compte que je rendis au Roi.

J'ai rassemblé ici les objections que j'ai vu répandues dans plusieurs écrits anonymes, & toutes celles encore qui sont contenues dans un mémoire fait par un homme à qui l'on avoit remis les diverses instructions nécessaires pour dresser un plan de chicane, & qui s'étoit adonné à cette discussion avec un sentiment de passion presque ridicule par son exagération. Cependant je crois avoir démontré qu'aucune des objections sorties de tant d'ateliers ne peut supporter l'épreuve de la vérité & de la raison.

Je finirai par une observation très réelle, c'est qu'avec un esprit différent on eût été tout aussi bien fondé à me reprocher de n'avoir pas rendu compte de l'état des finances en 1781, sous le jour le plus propre à en donner une opinion avan-

tageuse. On m'eût dit : pourquoi estimer les pensions plus haut qu'elles ne se sont élevées à la fin des réunions & des examens que vous aviez vous-même proposés à SA MAJESTÉ ? Pourquoi évaluer la part du Roi dans les bénéfices des fermes & des régies à douze cents mille francs , tandis qu'elle a produit beaucoup davantage dès la première année ? Pourquoi ne pas faire mention de l'augmentation certaine de plusieurs autres revenus du Roi ? Pourquoi compter parmi les charges annuelles plusieurs dépenses dans les provinces , ordonnées simplement pour un tems & dont le remplacement par d'autres étoit encore indéci ? Pourquoi mettre en dépense l'intérêt à cinq pour cent de toutes les charges de receveurs & de trésoriers supprimés , tandis qu'il étoit évident que les fonds restés entre leurs mains auroient acquitté une partie de cette dette ? Pourquoi ne pas convertir en capital les extinctions annuelles de rentes, afin d'étaler ainsi davantage la richesse de l'État ? Pourquoi ne faire paroître d'aucune manière l'argent comptant du trésor royal ? Pourquoi classer les remboursemens dans le rang des dépenses ? Pourquoi comprendre sur-tout dans un tableau composé des différentes charges annuelles , la partie de ces remboursemens qui devoit cesser en peu

de tems ? Pourquoi..... Pourquoi &c. &c.

Je dois finir ici cette discussion fastidieuse ; & je puis assurer , que si elle n'avoit pas été liée naturellement à l'inculpation vague mais inouïe dont je devois me défendre , j'aurois mieux aimé encourir l'opinion de m'être trompé de trois ou quatre millions dans l'ensemble du Compte rendu , que d'arrêter l'attention publique sur tant de critiques si peu importantes & si mal fondées.

*F I N.*

0163

